

L'essentiel

Actualité 2016 des crédits d'impôts relatifs à l'innovation **H** **E**

PRÉSENTATION

Qui dit innovation dit performance de l'entreprise, anticipation de la réglementation et des demandes et besoins des clients. L'entreprise accroît ainsi sa compétitivité, nécessaire face à l'exacerbation de la concurrence et du rythme de renouvellement des technologies.

Les mesures fiscales en faveur de l'innovation (CIR, CII, JEI) sont un formidable levier à long terme sur la compétitivité des entreprises ainsi qu'à court terme sur leur trésorerie, de plus en plus pilotée au plus juste.

INTERVENANTS



Guillaume Proust

expert-comptable, président du Comité Intelligence Economique et Innovation des entreprises



Jérôme Rebiscoul

expert-comptable et commissaire aux comptes

H : Cet essentiel fait partie des onze homologués par le comité scientifique de la CNCC, sous la référence 16C0218. La durée homologable ne pouvant être inférieure à 1h30, il convient de suivre au moins deux des onze essentiels homologués pour valider des heures de formation